



(Partie à lire et à conserver par l'adhérent)

Les objectifs de notre association :

- Aider au maintien de l'agriculture paysanne en montant un partenariat entre des consommateurs et des producteurs, basé sur la livraison régulière de produits définis moyennant un abonnement payable d'avance.
- Favoriser une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine.
- Regrouper des consommateurs désirant se nourrir de produits frais, de bonne qualité et ayant du goût.

La cotisation annuelle sert à couvrir les frais de fonctionnement de l'association.

En adhérant, vous êtes informé(e) que cette association ne fonctionne que sur le mode du partage des tâches et du bénévolat. Par votre présence, votre confiance et votre participation, vous aidez à poursuivre cette action de maintien et de développement de l'agriculture paysanne. D'avance Merci !

Toute personne adhérant à l'association :

s'engage à prendre connaissance:

- de la charte des AMAP,
 - des statuts et du règlement intérieur de l'Association
- et autorise la création d'un compte personnel dans cagette.net.**

Je soussigné(e)membre du conseil collégial de l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne " de Saint Yo " déclare avoir reçu de M.....

la somme de€ (10 euros ou 5 euros d'avril à septembre)
en règlement de la cotisation annuelle allant jusqu'à fin septembre.

Payé par : chèque espèces

Fait à Saint Julien de Concelles,
Le

Signature :

Contacts :

Coordinatrice : Mado Masson, Saint Julien de Concelles, tél : 06 48 13 45 35
Coordinateur : Pierre Didier-Jean, Saint Julien de Concelles, tél : 06 07 15 85 02
Trésorier : Jean-Yves Lachal, Saint Julien de Concelles, tél : 06 84 62 76 51

Adresse mail : amapstyo44@outlook.fr



ADHESION 2021/2022 (du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022)
(Partie conservée par l'AMAP)

Partie à remplir lisiblement :

Je soussigné(e) :

Adresse :

Téléphone fixe : Portable :

email :@.....

- demande à adhérer à l'AMAP de Saint Yo.
- renouvelle son adhésion à l'AMAP de Saint Yo.

Toute personne adhérent à l'association :

s'engage à prendre connaissance:

- de la charte des AMAP,
 - des statuts et du règlement intérieur de l'Association
- et autorise la création d'un compte personnel dans cagette.net**

Je m'engage à participer à tour de rôle aux distributions par saison.

Le montant de la cotisation annuelle est de 10€ (ou 5€ d'avril à septembre).

- payé par chèque (chèque à l'ordre de : AMAP de Saint Yo)

Banque :

N° :

montant :

- Payé en espèces :

Fait à

Le :

Signature :

Note d'Information :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application de l'article 34 de la loi du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire de l'Association.